



2021-83

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :  
En exercice : 19  
Présents : 17  
Votants : 19

L'an deux mil vingt et un, le 1<sup>ER</sup> octobre à 18h45  
Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de M. PAILLON Franck, maire.

Date de la convocation : 13/09/2021

Présents : Franck PAILLON, Michel BEGON, Danièle VALLERY,  
Laëtitia PRADINES, Denis CLAMENS, Raymonde HABOUZIT,  
Patrice LHOSTE, Roland SEUX, Valérie GAGNE,  
Christiane PAUZON, Gilles AUDRAS, Thierry SOLEILHAC,  
Christian GIRARD, Sébastien GAGNE, Anne-Marie TORE,  
Bernadette PELISSIER, Sabine JOUVHOMME

Excusés :

Serge ABOULIN, qui a donné procuration à Raymonde HABOUZIT  
Christine SIMON qui a donné procuration à Valérie GAGNE

**OBJET : Création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi  
compétences (PEC)**

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2021-72 du 12 juillet créant un poste dans le cadre du PEC et la genèse dudit contrat : le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi dans la limite de la valeur du SMIC.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est 20 heures par semaine minimum, 30 heures maximum, la durée du contrat est de 9 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

.../...

**2021-83**

Le premier contrat PEC a été attribué à un agent depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Compte tenu des besoins de la collectivité, en matière de nettoyage des locaux notamment, Monsieur le Maire propose de créer un nouvel emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

Contenu du poste : entretien des locaux de la médiathèque, appui aux agents du CSC et de l'école en matière d'entretien des locaux, appui ponctuel dans la surveillance des enfants de l'école et à la cantine.

Durée du contrat : 9 mois

Durée hebdomadaire de travail : 23 h (annualisé)

Rémunération : 10.48 € brut horaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE de créer un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

Contenu du poste : entretien des locaux de la médiathèque, appui aux agents du CSC et de l'école en matière d'entretien des locaux, appui ponctuel dans la surveillance des enfants de l'école et à la cantine.

Durée du contrat : 9 mois

Durée hebdomadaire de travail : 23 h (annualisé)

Rémunération : 10.48 € brut horaire

- AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires et à signer tous documents nécessaires à la concrétisation de ce dossier.

Fait et délibéré le 01/10/2021  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire  
Franck PAILLON

